

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

Recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique,

Considérant :

- Qu'il peut être nécessaire de recruter temporairement des agents afin d'assurer la continuité du service public,
- Que ces recrutements peuvent intervenir pour faire face à :
 - o Un accroissement temporaire d'activité,
 - o Un accroissement saisonnier d'activité,
 - o Le remplacement temporaire d'agents publics indisponibles,
 - o Des besoins occasionnels spécifiques.

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à recruter des agents contractuels pour répondre à des besoins temporaires dans les conditions prévues par le code de la fonction publique,
- Indique que ces agents seront recrutés par contrat à durée déterminée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur avec une rémunération fixée en tenant compte des fonctions exercées et des compétences des candidats,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, :

- Autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour répondre à des besoins temporaires dans les conditions prévues par le code de la fonction publique,
- Précise que ces agents seront recrutés par contrat à durée déterminée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur avec une rémunération fixée en tenant compte des fonctions exercées et des compétences des candidats,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

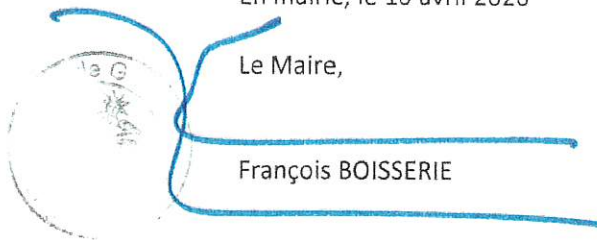
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE



**COMMUNE DE
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260409-2026_23-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

Désignation d'un conseiller correspondant Défense et Pandémie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir en son sein une personne qui deviendra le « Correspondant Défense » de la Commune et le « Correspondant Pandémie ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les conseillers ci-dessous :

- BREUIL AUGER Viviane (titulaire)
- DESSOLAS Corinne (suppléante)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,



François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

Désignation d'un conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant de la commune pour siéger au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation d'un délégué qui représentera la Commune auprès du Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les conseillers ci-dessous :

- CHARIOUX Eric (titulaire)
- LECOMPTE Valérie (suppléante)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

Désignation d'un conseiller titulaire de la commune pour siéger au Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) est un syndicat mixte à échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et pour la transition énergétique locale. Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEH est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunication électroniques.

Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne. Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser les habitants de Haute-Vienne aux enjeux énergétiques et climatiques et accompagner le changement des modes de vie.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SEHV doit procéder au renouvellement de ses représentants.

La commune doit désigner 1 représentant pour siéger au Secteur Territorial Energies sud.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5721-2),
Vu l'article 6.2 des Statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne,
Considérant la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants,

Le Conseil ayant procédé à cette désignation, à l'unanimité, a donc été choisi pour représenter la commune de Glandon, au secteur territorial énergies sud du SEHV, M. Jean-Philippe GUYOT (titulaire).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,
François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



**COMMUNE DE
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260409-2026_20-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

**Désignation d'un élu de la commune pour siéger au sein de l'Action
Gérontologique Arédienne**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un représentant pour siéger au sein de l'Action gérontologique arédienne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme BREUIL AUGER Viviane pour siéger au sein de l'Action gérontologique arédienne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

Désignation de deux conseillers titulaires et de deux conseillers suppléants de la commune pour siéger au Syndicat Vienne-Briance-Gorre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est représentée au sein du Syndicat Vienne Briance Gorre par deux conseillers titulaires et deux conseillers suppléants.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à la désignation de ces représentants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les conseillers ci-dessous :

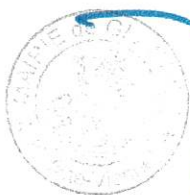
- M. BOISSERIE François (titulaire)
- Mme FAURE Yannick (titulaire)
- M. MEYZIE Stéphane (suppléant)
- Mme LECOMPTE Valérie (suppléante)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 10 avril 2026



Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



**COMMUNE DE
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260409-2026_18-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

**Désignation de deux conseillers titulaires pour siéger au Syndicat
Intercommunal de Voirie Arédien (SIVA)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de deux délégués qui représenteront la commune au Syndicat intercommunal de voirie arédien (SIVA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Gérard DESCHAMPS et M. Denis CLUNIAT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 10 avril 2026



Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



**COMMUNE DE
GLANDON**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 087-218707107-20260409-2026_17-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

**Désignation de trois conseillers titulaires et trois conseillers suppléants de
la commune pour la commission d'appel d'offres**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres est composée du Maire qui la préside et de trois conseillers titulaires et de trois conseillers suppléants.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à la désignation de ces représentants au sein de la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les conseillers ci-dessous :

- Mme FAURE Yannick (titulaire)
- Mme LECOMPTE Valérie (titulaire)
- M. DELAGE Patrice (titulaire)
- M. CHARIOUX Eric (suppléant)
- Mme CADIER Nathalie (suppléante)
- Mme DESSOLAS Corinne (suppléante)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,



François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

Désignation d'un conseiller de la commune pour siéger au Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner deux élus qui siégeront au Conseil d'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Evelyne MACHANE et M. Stéphane MEYZIE pour siéger au Conseil d'Ecole.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,


François BOISSERIE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

Constitution des commissions municipales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour faciliter le travail de l'Assemblée de constituer différentes Commissions de Travaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création de 6 commissions et de désigner leur président ainsi qu'il suit :

- Commission « Affaires générales, bulletin municipal, site internet » : DELAGE Patrice, Président.
Membres : BOISSERIE François, BREUIL AUGER Viviane, MACHANE Evelyne, CADIER Nathalie, FAURE Yannick et LUONG Tina.
- Commission « Finances » : BOISSERIE François, Président.
Membres : DESCHAMPS Gérard, LECOMPTE Valérie, MACHANE Evelyne, DELAGE Patrice, CHEVAL Stéphane et DESSOLAS Corinne.
- Commission « Ecole, ALSH, enfance, vie associative » : MACHANE Evelyne, Présidente.
Membres : BREUIL AUGER Viviane, MEYZIE Stéphane, LUONG Tina et DESSOLAS Corinne.
- Commission « Voirie » : DESCHAMPS Gérard, Président.
Membres : CLUNIAT Denis, CHEVAL Stéphane, DELAGE Patrice et GUYOT Jean-Philippe
- Commission « bâtiments communaux » : LECOMPTE Valérie, Présidente.
Membres : CHEVAL Stéphane, CADIER Nathalie, DELAGE Patrice, MEYZIE Stéphane et DESSOLAS Corinne

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

- Commission « Aménagement de l'espace » : BREUIL AUGER Viviane, Présidente.
Membres : LECOMPTE Valérie, FAURE Yannick, CLUNIAT Denis, CHEVAL Stéphane et CADIER Nathalie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la création des commissions désignées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,



François BOISSERIE

COMMUNE DE GLANDON

DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 087-218707107-20260409-2026_14-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
représenté : 1
votants : 14
exprimés : 14
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Glandon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOISSERIE François, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026

PRÉSENTS : Monsieur BOISSERIE François, Monsieur DELAGE Patrice, Madame MACHANE Evelyne, Monsieur DESCHAMPS Gérard, Madame LECOMPTE Valérie, Madame FAURE Yannick, Monsieur CLUNIAT Denis, Madame DESSOLAS Corinne, Monsieur CHEVAL Stéphane, Madame CADIER Nathalie, Monsieur Stéphane MEYZIE, Madame LUONG Tina et Monsieur CHARIOUX Éric.

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane BREUIL-AUGER qui donne pouvoir à Mme Evelyne MACHANE et Monsieur Jean-Philippe GUYOT.

Indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;
Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;
Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;
Considérant que Monsieur le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;
Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

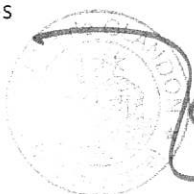
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués est fixé aux taux suivants :

- Maire : 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : 11 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2e adjoint : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3e adjoint : 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- conseillers délégué : 5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



En mairie, le 10 avril 2026

Le Maire,

François BOISSERIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

